

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Programme de l'enseignement de français au lycée

Arrêté du 17 janvier 2019



Préambule

- Culture personnelle.
- Compétences fondamentales.
- Formation de la personne et du citoyen.
- Goût de la langue.
- Plaisir de la littérature.
- Appropriation personnelle des œuvres.
- Approche des questions éthiques et connaissance du Monde et d'Autrui par la fréquentation des œuvres.



Étude la langue : présentation générale

« Le travail sur la langue doit retrouver une place fondamentale au lycée. »

- **Compétences langagières** : amélioration de la compréhension et de l'expression écrite et orale.
- **Connaissances linguistiques** : vocabulaire technique pour décrire le fonctionnement de la langue et des discours, en particulier littéraire et accès à l'implicite.

« L'étude de la grammaire n'est pas une fin en soi. Le travail de l'expression écrite et orale s'affranchit du recours systématique au métalangage grammatical. »

Étude la langue : objets d'étude

« Plutôt que d'introduire des notions nouvelles, il s'agit au lycée d'enrichir les connaissances linguistiques par de nouvelles perspectives ou par des approfondissements. »

SECONDE	PREMIERE
<ul style="list-style-type: none">• Les accords dans le groupe nominal et entre le sujet et le verbe• Le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales ; concordance des temps• Les relations au sein de la phrase complexe• La syntaxe des propositions subordonnées relatives• Lexique	<ul style="list-style-type: none">• Les subordonnées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels• L'interrogation : syntaxe, sémantique et pragmatique• L'expression de la négation• Lexique



Étude la langue : mise en œuvre

- **L'analyse grammaticale ponctuelle** : « Un moment de grammaire », qui permet aussi de repérer des questions à traiter dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.
- **La leçon de grammaire** : « La leçon de grammaire autonome est une modalité particulièrement indiquée lorsqu'il s'agit par exemple d'aborder l'un des objets d'étude signalés plus haut, notamment pour les questions de syntaxe. (...) **Il est toutefois essentiel** de combiner la présentation des questions de grammaire avec des exercices de manipulation syntaxique et morphologique. (...) **L'objectif** n'étant pas de faire des élèves des linguistes, mais **des locuteurs possédant une maîtrise satisfaisante de la langue.** »
- **L'accompagnement personnalisé** : « **L'accompagnement personnalisé est consacré au travail d'expression écrite et orale.** Il permet aux élèves de remédier aux difficultés en langue qu'ils rencontrent et qui se traduisent par des défaillances **constatées par le professeur** à l'occasion des travaux écrits et oraux. »



Étude la langue : activités et évaluation

« L'étude de la langue ne doit pas se limiter à l'acquisition de connaissances théoriques permettant de décrire les textes. »

« Le professeur propose des exercices et activités variés qui à la fois encouragent la réflexion des élèves sur la langue et donnent lieu à des évaluations régulières. »

« Le professeur définit et met en œuvre dans sa classe les activités d'expression écrite et orale qu'il juge utiles » :

- **Corpus** étudié en classe et occurrences exprimant une relation logique.
- **Liste d'outils grammaticaux et lexicaux** exprimant cette même relation.
- **Exercices** de complexité croissante.

« Il est donc essentiel de concilier la répétition qui permet l'automatisation et la motivation qui se nourrit du plaisir de comprendre et de progresser. En mettant en œuvre les exercices de grammaire ou d'expression orale et écrite, le professeur prend soin de concevoir des exercices calibrés en fonction d'objectifs précis et explicites pour les élèves. »

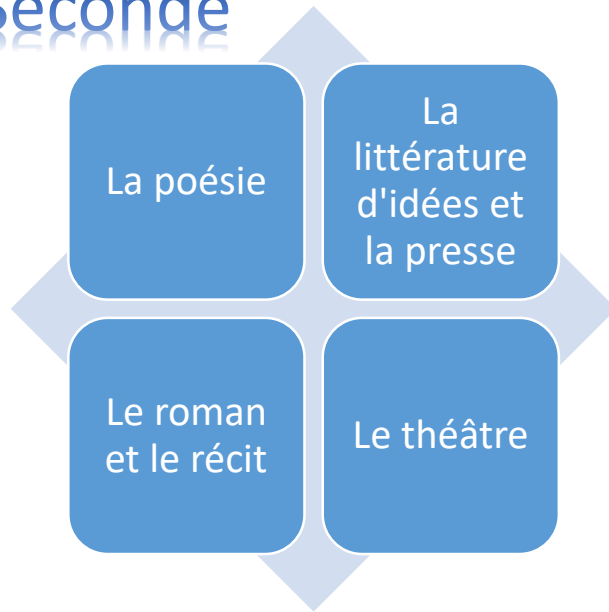
« La maîtrise de l'orthographe demeure une préoccupation constante au lycée » :

Présentation générale : objectifs

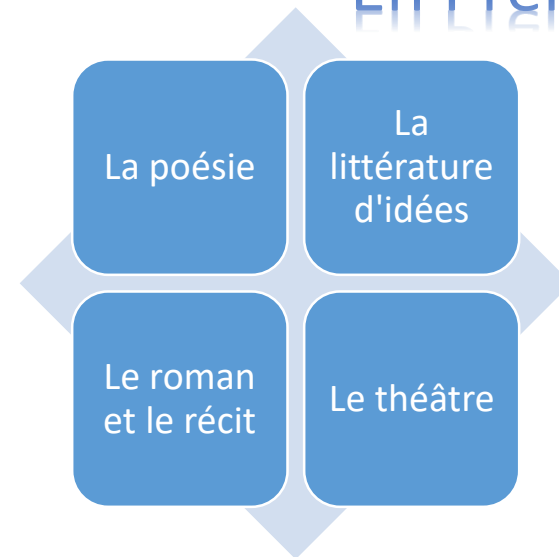
SECONDE	PREMIERE
<p>⇒ S'appuyant sur les acquis du collège, rendre plus nette la conscience linguistique des élèves et plus solide leur connaissance de la langue.</p> <p>⇒ Compréhension plus fine.</p> <p>⇒ S'exprimer avec aisance justesse et rigueur.</p> <p>⇒ Construire une culture littéraire structurée et en favoriser l'appropriation.</p> <p>⇒ Pratique intensive de toutes les formes de la lecture littéraire.</p> <p>⇒ Genre et période structurent la culture littéraire autour de repères génériques et historiques.</p> <p>4 activités fondamentales</p> <ul style="list-style-type: none">• FAIRE REFLECHIR• FAIRE LIRE• FAIRE ECRIRE• FAIRE PARLER	<p>⇒ « La connaissance et le goût de la langue et de la littérature. »</p> <p>⇒ « Capacités d'expression, d'analyse, d'interprétation et de réflexion. » (EAF)</p> <p>⇒ Étude approfondie des œuvres</p> <p>⇒ Connaissance plus précise du contexte historique, littéraire et artistique.</p>

4 objets d'étude en littérature

En Seconde



En Première



4 objets d'étude en littérature

SECONDE	PREMIERE
<p>⇒ Approche raisonnée des formes, des genres et connaissance des grandes périodes de l'histoire littéraire.</p>	<p>⇒ Approfondissement par le programme national des deux orientations de Seconde.</p> <p>⇒ Pour chaque objet d'étude, le programme national proposera 3 œuvres. Le professeur en choisit une.</p>

Périodes étudiées

POESIE		LITTÉRATURE D'IDÉES		ROMAN ET RECIT		THEATRE	
SECONDE	PREMIERE	SECONDE	PREMIERE	SECONDE	PREMIERE	SECONDE	PREMIERE
Poésie	Poésie	Littérature d'idées et Presse	Littérature d'idées	Roman et récit	Roman et récit	Théâtre	Théâtre
Moyen-Âge - 18e	19e – 21e	19e - 21e	16e – 18e	18e - 21e	Moyen-Âge - 21e	17e – 21e	17e – 21e



Contenus

SECONDE

Poésie ⇒ Étude de textes autour d'un thème ou forme + Lecture cursive d'un recueil ou section de recueil.

Littérature d'idées et presse ⇒ Groupement de textes + Lecture cursive d'articles, de discours ou d'essais.

Roman et récit ⇒ 2 œuvres intégrales (roman et récits/nouvelles) + Lecture cursive au moins d'un roman ou récit d'une autre période.

Théâtre ⇒ 2 pièces de genres et siècles différents + Lecture cursive d'au moins une pièce d'une autre période.

+

Pour chaque objet d'étude, pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire OU groupements de textes complémentaires.



Contenus

PREMIERE

4 OBJETS D'ETUDE

4 Œuvres / 4 parcours (programme national)

Œuvres intégrales et parcours définis par un programme national renouvelable tous les ans par moitié.

+

Prolongement artistique et culturel

OU

Groupement de textes complémentaires

+

4 œuvres en lecture cursive



Exercices

SECONDE	PREMIERE
<ul style="list-style-type: none">⇒ Première approche des exercices oraux et écrits de l'EAF.⇒ Initiation à construire de manière progressive.⇒ Exercices adaptés.	<ul style="list-style-type: none">⇒ Préparation aux épreuves anticipées de français.⇒ Pratique d'exercices divers, qui ne se limitent pas à ceux figurant à l'examen.⇒ Acquisition de compétences d'expression, d'analyse, d'interprétation, de réflexion autonome et appropriation des connaissances.



Exercices

⇒ **Outils au choix** : carnet de lecture, fiches de révision, synthèse, etc.

⇒ **Pratique des écrits d'appropriation** : restitution des impressions de lecture, jugement personnel, écriture d'invention, pastiches, réécritures, écriture d'intervention, association d'autres œuvres à un texte, édition numérique enrichie d'un texte, élaboration d'un essai sur une expérience de lecture, rédaction d'une note d'intention, etc.

Exercices d'expression orale et écrite par classe et par objet d'étude

X = en Première seulement

OBJETS D'ETUDE	POESIE		LITTÉRATURE D'IDÉES	
	Poésie MA – 18e	Poésie 19 ^e – 21 ^e	Littérature d'idées et Presse 19 ^e - 21 ^e	Littérature D'idées 16 ^e – 18 ^e
Lecture expressive oralisée associée au travail de mémorisation	X	X		
Explication de texte	X	X		X
Exposé	X	X		
Commentaire de texte	X	X		X
Écrit d'appropriation	X	X	X	X
Dissertation		X		X
Contraction de textes			X	X
Rédaction d'écrits argumentatifs			X	X
Essai			X	X
Débat			X	X
Discours épideictique, judiciaire ou délibératif			X	X
Jeu théâtral (ou en Seconde improvisation).				

Exercices d'expression orale et écrite par classe et par objet d'étude

OBJETS D'ETUDE	ROMAN ET RECIT		THEATRE	
	Roman et récit 18 ^e - 21 ^e	Roman et récit MA – 21 ^e	Théâtre 17 ^e – 21 ^e	Théâtre 17 ^e – 21 ^e
Lecture expressive oralisée associée au travail de mémorisation		X	X	X
Explication de texte	X	X	X	X
Exposé	X	X		X
Commentaire de texte	X	X	X	X
Écrit d'appropriation	X	X	X	X
Dissertation	X	X	X	X
Contraction de textes				
Rédaction d'écrits argumentatifs				
Essai				
Débat				
Discours épideictique, judiciaire ou délibératif				
Jeu théâtral (ou en Seconde improvisation).			X	X

Remédiation, approfondissement, évaluation

⇒ « **Une évaluation des acquis des élèves, conduite en début de seconde**, aide à définir les prérequis non maîtrisés, qui devront être retravaillés, par exemple lors de l'accompagnement personnalisé. ⇒ Permettre une approche vivante des apprentissages. »

⇒ Favoriser **l'engagement** des élèves dans leur travail.

⇒ Utilisation **pertinente** des outils numériques.

⇒ La **diversification** des exercices en fonction du niveau des élèves et leur **adaptation** aux besoins de chacun pour permettre à tous de progresser.

⇒ Le travail avant et après le cours, qui doit être régulièrement demandé aux élèves de lycée, peut fournir l'occasion de cette **individualisation**, une fois identifiées les difficultés et les perspectives de progrès à envisager.

⇒ Tout au long de l'année, les évaluations, conçues pour mesurer les progrès des élèves, sont programmées régulièrement en cours et en fin de chaque étude. Les élèves réalisent des travaux aboutis prenant la forme des exercices suivants : **commentaire** de texte, **dissertation**, **contraction** de texte suivie d'un **essai, en fonction de la voie, générale ou technologique**.

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

